

Etats des membres

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **11 (1928)**

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Statistique du mouvement des étrangers.

Voyage d'études de médecins étrangers.

Achat d'ouvrages de propagande (*Bauernkunst in der Schweiz*).

Tournées de conférences en Allemagne, au Danemark et en Amérique.

Edition d'une brochure relative aux instituts privés d'éducation et d'instruction.

Subvention à la brochure illustrée publiée par l'Association suisse des stations balnéaires.

Examen du rapport de gestion sur l'exercice 1927.

Examen des comptes 1927 et établissement du budget pour 1929.

Les deux délégués qui suivent, ont assisté, avec voix consultative, aux séances du Comité de direction :

MM. *H. Lanz*, Bienne, directeur de banque et président de l'Union des Sociétés suisses de développement.

D^r Riesen, Bâle, directeur de la Société suisse des Hôteliers.

Le Comité de direction se félicite de leur collaboration éclairée et les en remercie.

D. ÉTAT DES MEMBRES.

Au 31 décembre 1927, les subventionnants et les membres payant une cotisation annuelle d'au moins Fr. 500.—, — y compris la Confédération, les Chemins de fer fédéraux et la Société suisse des Hôteliers — étaient au nombre de 168, dont les versements s'élevaient à Fr. 455,950.—.

Au 31 décembre 1928, l'Association compte 168 membres et subventionnants avec un total de souscriptions de Fr. 443,700.—.

Des allocations volontaires, sans engagement trisannuel, ou d'un montant inférieur à Fr. 500 ont été versées en 1928 par 41 entreprises ou corporations (en 1927 : 42) avec un total de Fr. 5550 (1927 : 7575.—).

E. OFFICE SUISSE DU TOURISME.

1. Organisation générale.

L'exercice 1928 est caractérisé par un développement très sensible de l'activité de l'Office du tourisme, aussi bien en Suisse que dans les relations avec nos représentants et les agences de voyages à l'étranger. Ce développement se manifeste surtout dans les domaines suivants : édition du matériel de propagande, ouverture d'agences de l'Office à l'étranger avec personnel suisse, conférences avec projections lumineuses et présentation de films, participation à des foires et expositions, propagande rédactionnelle dans la presse, publication bimensuelle d'un « Bulletin d'informations », établissement d'une statistique du mouvement des étrangers, service de renseignements touristiques par correspondance. Cette dernière forme de notre activité acquiert une importance croissante d'année en année.

Trois commissions spéciales, nommées par le Comité de Direction et ayant un caractère consultatif collaborent aux travaux de l'Office :

1. La *Commission de propagande et de publicité*, qui compte surtout des représentants des Bureaux locaux de renseignements, examine les questions relatives à l'édition du matériel de propagande, à la participation aux expositions, etc. ;

2. La *Commission de balnéologie et de climatologie* comprend des médecins et des représentants des stations balnéaires ;